



## Conseil municipal de Mazé du 6 novembre 2006

- **Aménagement route du Château** : l'Atelier d'Urbanisme 8 ½ et le Cabinet de géomètres Topoliger ont été missionnés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurité et paysager concernant le tronçon allant de l'allée du Clos au panneau de sortie d'agglomération. Le conseil municipal a validé l'avant-projet, sous réserve de l'avis favorable de la direction des routes et des déplacements du conseil général, gestionnaire de cette voie départementale après l'avoir modifié comme suit :
  - o remplacement de l'écluse à proximité de l'allée du Clos par un rétrécissement à 4.75 m en maintenant le dévoiement,
  - o des places de parking élargies pour éviter aux véhicules stationnés d'être exposés à un accrochage,
  - o des trottoirs – pistes cyclables ramenés à 1.60 m,
  - o des bordures hautes et garde corps cloisonnant la chaussée,
  - o la création d'une section "30 km/h".

La séquence 1.1 fera l'objet d'une tranche ferme, la tranche 1.2 d'une tranche conditionnelle, qui ne sera exécutée que si les possibilités financières de la Commune le permettent. L'estimation sera remise par Monsieur De Ferrières, géomètre, maître d'œuvre associé pour cette opération.

### - Logements locatifs – Etage de la salle de l'Amitié, logement existant et combles

Le conseil municipal avait retenu, le 6 juin 2006, la proposition des Castors d'Anjou de réaliser 3 logements type 3 (environ 70 m<sup>2</sup>) en duplex en utilisant le 1<sup>er</sup> niveau ainsi que les combles.

Le type de prêts aidés pour 3 logements ne peut être que le P.L.S., dont le coût du loyer au mètre carré est d'environ 6,50 €, alors que pour 5 logements, l'organisme HLM peut obtenir des P. L.U.S., dont le montant des loyers est d'environ 4.50 €/m<sup>2</sup>.

Le conseil décide donc d'ajouter aux 3 appartements déjà évoqués, la réhabilitation du logement existant au 94, rue Principale et la création d'un 5<sup>ème</sup> logement dans les combles.